

**COMMUNE DE LAVAUT-SAINTE-ANNE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 Septembre 2021**

Date de la convocation : 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LAVAUT SAINTE ANNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Samir TRIKI, Maire.

Présents : Monsieur Samir TRIKI, Monsieur Jean-François SAUVESTRE, Madame Christine ROY, Monsieur Philippe MARTINET (jusqu'à 20H40), Madame Monette CLUZEL (jusqu'à 19H30), Madame Monique VELUT, Monsieur Claude CHAUMOT, Monsieur Laurent BIERJON, Monsieur Vincent GALLARDO, Madame Françoise DEPOUX, Madame Valentyna PHILIBERT, Madame Céline DA COSTA et Monsieur Thomas BOURDIER

Excusés : Madame Céline CASCINO qui a donné pouvoir à Madame Christine ROY, Monsieur Sébastien LEPILLER qui a donné pouvoir à Madame Françoise DEPOUX, Madame Monette CLUZEL qui a donné pouvoir à Monsieur Claude CHAUMOT (à partir de 19H30) et Monsieur Philippe MARTINET (à partir de 20H40)

Secrétaire : Madame Françoise DEPOUX

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### 1 – Legs Paillhou – Décisions Modificatives

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un ajustement budgétaire :

#### Investissement

| Dépenses                   |            | Recettes                   |             |
|----------------------------|------------|----------------------------|-------------|
| Article (Cap.) - Opération | Montant    | Article (Cap.) - Opération | Montant     |
| 2111 (21) – 43             | -7 000.00  | 021 (021)                  | - 12 333.00 |
| 2118 (21) – 43             | 7 000.00   | 28041412 (040)             | 12 333.00   |
| 2132 (21) – 53             | 30 000.00  |                            |             |
| 2132 (21) – 58             | -200.00    |                            |             |
| 2135 (21) – 53             | -30 000.00 |                            |             |
| 2135 (21) – 58             | 200.00     |                            |             |
|                            | 0.00       |                            | 0.00        |

## Fonctionnement

| Dépenses                   |            | Recettes                   |         |
|----------------------------|------------|----------------------------|---------|
| Article (Cap.) - Opération | Montant    | Article (Cap.) - Opération | Montant |
| 023 (023)                  | -12 333.00 |                            |         |
| 6238 (011)                 | 3 000.00   |                            |         |
| 6282 (011)                 | -421.00    |                            |         |
| 65737 (65)                 | -3 000.00  |                            |         |
| 673 (67)                   | 421.00     |                            |         |
| 6811 (042)                 | 12 333.00  |                            |         |
|                            | 0.00       |                            | 0.00    |
| <b>Total des Dépenses</b>  |            | <b>Total des Recettes</b>  |         |
|                            | 0.00       |                            | 0.00    |

Après délibération et à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal accepte les présents virements de crédits.

## 2 – Legs Paillhou – Plan de Financement définitif pour la Rénovation du Bâtiment B

Les travaux de rénovation du Bâtiment B étant achevés,  
Le Conseil Municipal adopte le plan de financement définitif suivant :

|                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| Dépenses prévisionnelles |                  |
| Subventionnables :       | 822 516,16 € HT  |
| Dépenses Réelles :       | 834 103,51 € HT  |
|                          | 992 918,67 € TTC |

| Financier                                   | Montant de l'aide attribuée | Pourcentage    |
|---|-----------------------------|----------------|
| DRAC  | 311 932,00 €                | 37,40%         |
| Conseil Départemental                       | 180 000,00 €                | 21,58%         |
| Conseil Régional                            | 150 000,00 €                | 17,98%         |
| Fondation du Patrimoine<br>Mission Bern     | 38 000,00 €                 | 4,56%          |
| Fondation du Patrimoine<br>Dons             | 69 097,05 €                 | 8,28%          |
| Fondation du Patrimoine<br>Club des Mécènes | 1 000,00 €                  | 0,12%          |
| <b>Total Aides</b>                          | <b>750 029,05 €</b>         | <b>89,92%</b>  |
| Fonds Propres                               | 84 074,46 €                 | 10,08%         |
| <b>Coût Total du projet</b>                 | <b>834 103,51 €</b>         | <b>100,00%</b> |

### 3 – Legs Paillhou – Plan de Financement définitif pour le Lotissement Intergénérationnel

Les travaux de construction du Lotissement de 11 pavillons intergénérationnel étant achevés,  
Le Conseil Municipal adopte le plan de financement définitif suivant :

Dépenses : 1 829 076 € TTC

1 525 495 € HT

| Financier  | Montant maximal de l'aide attribuée | Pourcentage    |
|--|-------------------------------------|----------------|
| ETAT<br><i>DETR 2018</i>                                       | 6 793 €                             | 0,37%          |
| Fonds Départementaux<br><i>Contrat de territoire 2017-2020</i> | 180 000 €                           | 9,84%          |
| CARSAT   | 66 000 €                            | 3,61%          |
| Caisses de Retraite  | 146 400 €                           | 8,00%          |
| Fonds Européens<br><i>LEADER</i>                               | 120 000 €                           | 6,56%          |
| Fonds Régionaux<br>Contrat Ruralité                            | 300 000 €                           | 16,40%         |
| <b>Total aides publiques</b>                                   | <b>819 193 €</b>                    | <b>44,79%</b>  |
| CARSAT <i>Prêt à taux zéro</i>                                 | 620 000 €                           | 33,90%         |
| Autofinancement - Emprunt                                      | 389 883 €                           | 21,32%         |
| <b>Coût Total du projet</b>                                    | <b>1 829 076 €</b>                  | <b>100,00%</b> |

### 4 – Legs Paillhou – Contrat de Maintenance des Logements du Vernet

Prenant en considération qu'il est nécessaire d'assurer la maintenance des chaudières, VMC et robinetteries des 41 logements locatifs du Vernet,

Après étude des devis fournis :

|                   |         |                                |
|-------------------|---------|--------------------------------|
| Pour 30 logements | DEBORDE | 5 940.00 <sup>€</sup> TTC /an  |
|                   | CHAM    | 8 349.00 <sup>€</sup> TTC / an |
| Pour 11 logements | ATEC    | 1 065.57 <sup>€</sup> TTC / an |
|                   | DEBORDE | 1 028.50 <sup>€</sup> TTC / an |
|                   | CHAM    | 1 003.83 <sup>€</sup> TTC / an |

Après délibération et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- dénonce le contrat avec Proxiservice

- charge Monsieur le Maire de signer les contrats avec la société DEBORDE pour l'entretien et le dépannage annuel des chaudières, VMC et robinetterie des 41 logements locatifs du Vernet, pour un total de 6 968.50<sup>e</sup> TTC imputable à l'article 615228 du Budget Primitif.

## **5 – Legs Paillhou - Attribution d'une Carte Cadeau**

Prenant en considération le départ en retraite du Garde Champêtre de Lavault Sainte Anne,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal souhaite remercier le Garde Champêtre pour ses années de services, et décide de lui offrir une carte cadeau d'une valeur totale de 278<sup>e</sup> valable au magasin Décathlon de Montluçon (Allier).

Cette dépense sera imputée à l'article 6232 du Budget Primitif 2021.

## **6 – PLUiH – PADD et orientation du RLPI**

Dans le cadre du futur zonage PLUiH de la commune de Lavault Sainte Anne,

Le Conseil Municipal,

- débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), ainsi que sur les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI),
- approuve les explications apportées via les documents fournis par Montluçon communauté.

## **7 – Convention Territoriale Globale avec la CAF**

La commune de LAVAULT-SAINTE-ANNE est signataire d'un contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La Caisse Nationale des allocations familiales engage les CAF à accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration d'un projet de territoire partagé, se concluant par la signature d'une Convention Territoriale Globale au niveau intercommunal.

Une telle convention poursuit une triple logique :

- S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé ;
- Décliner les orientations nationales de la branche Famille et ses missions sur un territoire en partenariat avec une collectivité territoriale ;
- Sécuriser les financements existants et permettre le développement de nouveaux services dans des conditions bonifiées et plus lisibles.

Cette convention constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la CAF est mobilisé.

Ce nouveau dispositif est mis en place, sur le territoire de Montluçon Communauté dès 2021. Il permettra de mieux répondre aux besoins des familles et des habitants, et remplacera le Contrat Enfance Jeunesse.

Il est proposé de transposer l'actuelle contractualisation vers une CTG afin de pouvoir bénéficier des nouveaux modes de financement dès 2021.

L'ensemble de ces éléments et les projets du territoire à venir justifient la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic social et territorial global à l'échelle de Montluçon Communauté.

Les plans d'actions seront travaillés à l'échelle communale ou supra-communale en fonction des anciens territoires CEJ et des compétences de chaque collectivité.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré décide

- De dénoncer le contrat enfance jeunesse au 31/12/2020.
- D'engager la commune de LAVAUT-SAINTE-ANNE dans toutes les démarches nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Allier à l'échelle de Montluçon Communauté pour une signature avant le 31 mars 2022.

## 8 - Indemnité de Fonction des Elus

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux des communes ayant reçu une délégation peuvent percevoir une indemnité de fonction sous réserve que celle-ci reste dans l'enveloppe indemnitaire du maire et adjoints, soit 130.80 % de l'indice terminal.

Prenant en considération que seul 124.20% de l'indice terminal a été réparti par délibération du 23 mai 2020, il propose d'attribuer une indemnité à Monsieur Thomas BOURDIER, délégué à la Communication et à la Gestion du Site Internet de la commune de Lavault Sainte Anne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. Décide de modifier à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 les indemnités de fonctions aux Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux désignés suivant le tableau ci-après

| Nom Prénom              | Fonction                 | % de l'indice terminal |
|-------------------------|--------------------------|------------------------|
| TRIKI Samir             | Maire                    | 51.60 %                |
| SAUVESTRE Jean-François | 1 <sup>er</sup> Adjoint  | 19.80 %                |
| ROY Christine           | 2 <sup>ème</sup> Adjoint | 19.80 %                |
| MARTINET Philippe       | 3 <sup>ème</sup> Adjoint | 9.90 %                 |
| CLUZEL Monette          | 4 <sup>ème</sup> Adjoint | 9.90 %                 |
| GALLARDO Vincent        | Conseiller Municipal     | 6.60 %                 |
| CHAUMOT Claude          | Conseiller Municipal     | 6.60 %                 |
| BOURDIER Thomas         | Conseiller Municipal     | 3.30%                  |

. Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision et l'autorise à signer tous documents relatifs à celle-ci.

## 9 – BeauRivage – Plan de Financement

Au regard de l'estimation établie par les services de l'ATDA pour la Requalification des Espaces Publics du Lotissement de BeauRivage, s'élevant à 157 100<sup>e</sup> HT, soit 188 520<sup>e</sup> TTC,

Après délibération et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de se rapprocher des organismes qui pourraient attribuer des subventions pour la réalisation de ce projet, de façon à établir un plan de financement.

## 10 – Programme de Voirie 2020 – Plan de Financement Définitif

Prenant en considération les travaux réalisés dans le cadre du programme de voirie 2020

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement définitif suivant :

Dépenses                    111 729.50<sup>€</sup> HT  
                                      134 075.40<sup>€</sup> TTC

| <b>Financier</b>             | <b>Montant maximal de l'aide attribuée</b> | <b>Pourcentage</b> |
|------------------------------|--|--------------------|
| Conseil Départemental        | 33 519.00 €                                | 30,00%             |
| Etat DETR                    | 6 685.00 €                                 | 5.98%              |
| <b>Total aides publiques</b> | <b>40 204.00 €</b>                         | <b>35.98%</b>      |
| Autofinancement              | 71 525.50 €                                | 64.02%             |
| <b>Coût Total du projet</b>  | <b>111 729.50 €</b>                        | <b>100,00%</b>     |

## 11 – Acquisition d'un Lave-Linge pour l'Ecole

Prenant en considération la nécessité d'acquérir un nouveau lave-linge pour l'école de Lavault Sainte Anne, Après avoir consulté les enseignes Darty, Conforama et MDA, il s'avère que la proposition faite par MDA est la plus intéressante, car livrable de suite.

Ainsi le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'un lave-linge « Vedette » auprès du magasin MDA (de Domérat) pour 389.99<sup>€</sup> TTC, dont la dépense est imputable à l'article 2188 de l'opération 168 du Budget Primitif 2021.

## 12 – Acquisition d'une Signalétique pour la Place de l'Eglise

Prenant en considération la réclamation déposée en mairie par un administré concernant des excréments présents sur la place de l'église,

Le Conseil Municipal ne souhaite pas installer de signalétique dans l'immédiat mais charge Monsieur le Maire d'établir un courrier rappelant l'article 99-2 du règlement sanitaire départemental, à destination des propriétaires des chiens.

## 13 – Acquisition Amiable de Biens Exposés à un Risque Naturel Majeur

Prenant en considération que

. depuis 2014 de nombreux éboulements ont affectés la propriété de Mme Lépée, située rue du Moulin (RD 604).

. suite à cette constatation, plusieurs expertises ont été dirigées par le BRGM sur demande de la DDT, notamment en 2016 et 2017.

- . en mai 2020 un nouvel éboulement s'est produit et le BRGM est une nouvelle fois intervenu.
- . le rapport produit en septembre 2020 évoque le risque d'un éboulement en masse.
- . il peut donc être considéré que la bien est situé dans une zone exposée à un aléa naturel menaçant gravement des vies humaines.
- . le montant estimé des travaux de sécurisation s'élève à 131 000€ et s'avère donc plus coûteux que le montant de l'acquisition amiable envisagée (86 380€).

Cette acquisition apparaît donc comme la meilleure solution pour mettre en sécurité définitivement le site.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- . décide de l'acquisition de la propriété de Madame Fanny Lépée, située rue du Moulins à Lavault Sainte Anne, pour démolition de la maison et mise en sécurité du terrain.

- . demande une subvention à l'Etat, au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) à hauteur de 100% des dépenses d'acquisition amiable du bien (69 000€), de l'indemnité de remplacement (7 900€), de la démolition et mise en sécurité du site (9 480€), le tout estimé à 86 380€ TTC.

- . Donne délégation à Monsieur le Maire pour toutes démarches et signatures nécessaires à cette procédure.

## **14 – DICRIM et PCS**

Après s'être fait présenter le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ainsi que le dépliant d'information réalisé à destination de la population.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander avis aux services de la Préfecture de l'Allier, avant établissement des documents définitifs, d'un arrêté municipal, de la diffusion et de la mise en application desdits documents.

## **15 – Création d'un Poste d'Adjoint Technique Polyvalent**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Prenant en considération le départ en retraite du Garde Champêtre,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour occuper les fonctions d'Adjoint Technique polyvalent, dont la rémunération sera basée sur l'indice 340, Indice Brut 361.

Aussi, la fiche de poste proposée à l'Assemblée est adoptée comme suit :

### **Missions et Activités**

- Visites des baux du Legs Paillhou
- Sécurité à la sortie des écoles
- Rédaction et application des arrêtés de police (sécurité, bruit, circulation, travaux ...)
- Gestion Administrative des DICT, Permis de Construire ou Déclarations de Travaux, Permissions de Voirie...
- Surveillance et suivi des travaux
- Sécurité dans les bâtiments recevant du public (commission de sécurité, vérification des installations électriques, sportives, aires de jeux ...)
- Délégué ACOMO (sécurité du travail, piloté par le centre de gestion)
- Protection de l'environnement (décharges sauvages, faune, flore, chasse, pêche...)
- Surveillance des espaces forestiers et champêtres (feux, écobuage, dégradation des chemins, circulation, feux d'artifice ...)
- Surveillance générale et contact avec la population, maintien du lien social

- ❑ Gestion de la police des funérailles
- ❑ Gestion du cimetière : contact avec les familles pour achat de concession, avec les entreprises pour les travaux des caveaux - Suivi du plan et du règlement
- ❑ Conciliation lors de conflits de voisinage
- ❑ Rédaction de lettres administratives ou aux administrés
- ❑ Contact avec les administrations – Police – Gendarmerie – D.D.E – ONF – ONC ....
- ❑ Déclarations de sinistres et suivi des contrats d’assurances
- ❑ Tenue d’une main courante visée par le maire pour le suivi des affaires
- ❑ Port de plis et des informations municipales
- ❑ Distribution de courriers, de convocations, de plis en Sous-Préfecture, trésorerie et divers
- ❑ Coursier
- ❑ Organisation des cérémonies des 8 Mai et 11 Novembre - Surveillance – Aides – présences aux scrutins les jours d’élections
- ❑ Aide à l’organisation de vin d’honneur, réceptions, réunions, cérémonies...
- ❑ Co-Organisation des manifestations réglementées : Marché de Noël – Festival de jazz, Brocante, Trail....
- ❑ Gestion de la salle socio culturelle
- ❑ Conduite du mini bus scolaire\*
- ❑ Vérification, lors de tournées sur le terrain, de l’application des règles de sécurité, de tranquillité à l’ordre public et de protection des milieux naturels
- ❑ Information préventive auprès des administrés de la réglementation en vigueur
- ❑ Alerte auprès de l’autorité territoriale d’un risque relatif à la sécurité et à l’ordre public
- ❑ Diffusion des arrêtés municipaux et des actes officiels
- ❑ Adaptation à l’évolution de la demande sociale

#### Compétences Requises – Qualités Professionnelles – Déontologie

- ❑ Savoir gérer la polyvalence et les priorités
- ❑ S’appropriier les caractéristiques géographiques et socio-économiques du territoire de compétence
- ❑ Participer aux événements locaux susceptibles d’entraîner une surveillance ou une intervention
- ❑ Faire preuve de : Autonomie – Rigueur et organisation - Esprit d’initiative
- ❑ Faire preuve de : Discrétion – Devoir de réserve - Esprit d’équipe – Qualités relationnelles
- ❑ Connaître le fonctionnement des administrations et établissements publics
- ❑ Connaître les instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- ❑ Avoir des techniques de recueil et de diffusion d’informations
- ❑ Rendre compte à l’autorité supérieur des événements survenus pendant le service et des dispositions prises
- ❑ Etablir des rapports d’activités, des comptes rendus
- ❑ Tenir des registres de suivi d’affaires ou des registres de compte et d’encaissement (placière ou placier)
- ❑ Participer à la rédaction des arrêtés municipaux
- ❑ Faire preuve de : Disponibilité – téléphone portable, peut être amené à des horaires irréguliers avec amplitude variable (nuit, Week end, jour férié avec astreinte possible) à la demande exceptionnelle du Maire
- ❑ Être titulaire des Permis B et D\*
- ❑ Avoir le sens du service public
- ❑ Orienter les personnes vers les services compétents
- ❑ Développer l’information et le dialogue auprès de la population, être à l’écoute de public divers
- ❑ Participer à des réunions d’information et de concertation
- ❑ Être autonome sur les outils informatiques de base (Word – Excel - PowerPoint...), messagerie
- ❑ Savoir, après formation, utiliser des logiciels métiers

## 16 – Tableau de l'Effectif Communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir et modifier le tableau de l'effectif du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ☞ Accepte ces propositions de création et suppression de postes aux dates indiquées,
- ☞ Modifie et arrête le nouveau tableau de l'effectif, à compter du 01.10.2021, comme suit :

| Grades ou Emplois | Catégorie | Durée Hebdo | Effectif budgétaire | Postes pourvus | Postes vacants |  |
|-------------------|-----------|-------------|---------------------|----------------|----------------|--|
|-------------------|-----------|-------------|---------------------|----------------|----------------|--|

### FILIERE ADMINISTRATIVE

|   |   |          |   |   |   |             |
|---|---|----------|---|---|---|-------------|
| ▪ Attaché territorial                         | A | 14.50/35 | 1 | 0 | 0 | Suppression |
| ▪ Rédacteur territorial                       | B | 35.00/35 | 1 | 1 | 0 |             |
| ▪ Adjoint admin principal 2 <sup>ème</sup> cl | C | 35.00/35 | 2 | 0 | 0 | Suppression |
| ▪ Adjoint administratif                       | C | 35.00/35 | 2 | 0 | 2 | 1 Création  |
| ▪ Adjoint administratif                       | C | 02.08/35 | 1 | 1 | 0 |             |

### FILIERE TECHNIQUE

|  |   |          |   |   |   |                             |
|--|---|----------|---|---|---|-----------------------------|
| ▪ Agent de maîtrise                              | A | 35.00/35 | 1 | 0 | 0 | Suppression                 |
| ▪ Adjoint technique princ de 1 <sup>ère</sup> cl | C | 35.00/35 | 1 | 1 | 0 |                             |
| ▪ Adjoint technique princ de 2 <sup>ème</sup> cl | C | 35.00/35 | 3 | 3 | 0 |                             |
| ▪ Adjoint technique                              | C | 35.00/35 | 2 | 2 | 0 | 1 Création<br>au 01/11/2021 |

### FILIERE POLICE

|                                  |   |          |   |   |   |             |
|----------------------------------|---|----------|---|---|---|-------------|
| ▪ Garde champêtre chef principal | B | 35.00/35 | 1 | 0 | 0 | Suppression |
|----------------------------------|---|----------|---|---|---|-------------|

### FILIERE ANIMATION

|                       |   |      |   |   |   |             |
|-----------------------|---|------|---|---|---|-------------|
| ▪ Adjoint d'animation | C | ?/35 | 1 | 0 | 0 | Suppression |
|-----------------------|---|------|---|---|---|-------------|

### EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANANTS

|   |                    |          |   |   |   |  |
|---|--------------------|----------|---|---|---|--|
| ▪ Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC |                    |          |   |   |   |  |
|   |                    | 30.00/35 | 1 | 1 | 0 |  |
|   |                    | 24.00/35 | 1 | 1 | 0 |  |
|   |                    | 24.00/35 | 1 | 1 | 0 |  |
|   |                    | 35.00/35 | 1 | 1 | 0 |  |
|   |                    | 35.00/35 | 1 | 1 | 0 |  |
|   | CDD de droit privé |          |   |   |   |  |

- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

## **17 – Formation au Permis D**

Prenant en considération que l'agent candidat au poste d'Adjoint Technique polyvalent ne possède pas le permis D,

Après étude de l'offre de formation au permis D établie par ECF Pro, s'élevant à 4 182€ TTC,

Le Conseil municipal décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2022.

## **18 – Travaux de protection instabilités rocheuses rue du moulin**

Prenant en considération les instabilités rocheuses rue du Moulin, sur la RD 604, au droit du pont du Cher,

Il est présenté à l'Assemblée que les travaux missionnés par l'UTT de l'Allier, seront effectués par l'entreprise Altitude 26 et supervisés par le cabinet Sol Solution, pour l'installation d'un grillage le long de la paroi sur environ 70 \* 15 mètres.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations et les approuve.

## **19 – Affaire avec l'APAJH 03 – Cabinet Eyraud**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'avancement de l'affaire avec l'APAJH 03 – Cabinet Eyraud,

Après délibération,

Le Conseil Municipal adopte les écritures comptables nécessaire pour reprise de provision enregistrée en 2016 :

|              |                       |
|--------------|-----------------------|
| Article 7817 | 630 527.94€ (recette) |
| 673          | 630 527.94€ (dépense) |

## **20 – Attribution de Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal,

. décide de modifier la subvention attribuée au titre de l'année 2021 à l'Association Foot à Lignerolles, et inscrit 1000€ qui seront imputés à l'article 6574 au lieu de 762€.

. décide d'adhérer à l'association « Avenir-Jeunes Mission locale » au titre de l'année 2021 et s'engage à régler une cotisation de 600€ imputable à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

## **21 – Indemnité d'assurances – Dégât des eaux à la mairie**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Groupama, accordant une indemnité pour dégât des eaux au niveau de la verrière de la mairie.

Le Conseil Municipal accepte cette indemnité s'élevant à 2 123.99€, qui sera encaissée à l'article 7588 du Budget Primitif 2021.

## **22 – Convention de servitudes avec Enedis – Autorisation de travaux sur une parcelle communale**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'autoriser par convention de servitudes, ENEDIS à implanter une canalisation souterraine sur environ 220 mètres, des bornes de repérage, un ou plusieurs coffrets et leurs

accessoires sur les parcelles AB 21, 26, 278 et 422 sise sous l'aerium, à BeauRivage et rue du vernet, moyennant une indemnité forfaitaire de vingt-trois euros et soixante-seize centimes (23.76<sup>€</sup>).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- . autorise cette mise à disposition,
- . habilite Monsieur le Maire à signer l'acte définitif.

### **23 – Convention de servitudes avec Enedis – passage de lignes souterraines à BeauRivage**

Monsieur le Maire informe qu'il a autorisé par convention de servitudes en date du 29 juin 2018, ENEDIS à implanter des lignes souterraines sur les parcelles AB 275 et 588 sises à BeauRivage, moyennant une indemnité annuelle de vingt euros (20<sup>€</sup>).

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD de Montluçon et nécessite une délibération du Conseil municipal pour mener à bien ce dossier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- . autorise cette mise à disposition,
- . habilite Monsieur le Maire à signer l'acte définitif.

### **24 – Convention d'occupation du domaine public avec eborn**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par le SDE 03 en date du 14 juin dernier :

« Le SDE 03 a rejoint un réseau de syndicats pour la mise en valeur de son réseau de bornes électriques.

Ainsi, 11 syndicats forment le groupement eborn dont la gestion a été confiée à SPBR1.

Précédemment, le SDE 03 confiait la supervision et la maintenance au groupement CEE Allier – Fresmile.

Dans ce contexte d'évolution de gestion des bornes, il est nécessaire d'établir des conventions d'occupation du domaine public des bornes existantes. »

Après délibération et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de passer convention avec la société SPBR1, les autorisant à occuper le domaine public où est implanter la borne, située en section AB, allée du Pont du Garde.

### **25 – Convention de prestation de service relative à mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données, la ville de Montluçon propose une convention de prestation de service.

Après délibération et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal accepte les conditions de mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données, et charge Monsieur le Maire de passer convention avec la ville de Montluçon en ce sens.

Les dépenses liées à cette convention seront imputées à l'article 6288 du Budget Primitif.

### **26 – Modification des Statuts du Syndicat Intercommunal « Les Coupances »**

Monsieur le Maire donne lecture de la modification partielle des statuts et actualisation des articles 1 – 2 – 4 et 5 pour changement de dénomination sociale et adresse du siège.

Prenant en considération la nouvelle dénomination du Syndicat intercommunal pour personnes âgées : Résidence Autonomie « Les Coupances » dont le siège social est 2 impasse du Tranchepied - Résidence des Coupances - 03410 Domérat,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

### **27 – Modification des tarifs de location de la salle socio-culturelle**

Prenant en considération les modifications apportées à la salle socio-culturelle, avec l'installation d'une cuisine et la suppression de la petite salle,

Le Conseil Municipal charge la commission de travaux d'étudier la grille des tarifs de location du site, et délibérera ultérieurement sur ce sujet.

### **28 – Nomination d'un référent ambroisie**

Dans le cadre du plan d'action de lutte contre l'ambroisie,

Le Conseil municipal désigne

Monsieur Philippe MARTINET (élu)  
L'Adjoint Technique Polyvalent (agent communal)

Référents ambroisie de Lavault Sainte Anne.

### **29 – Virement de crédit**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par nécessité des écritures pour virement de crédit ont été enregistrées comme suit :

#### Fonctionnement

| Dépenses                                 |         | Recettes                   |         |
|--|---------|----------------------------|---------|
| Article (Cap.) - Opération               | Montant | Article (Cap.) - Opération | Montant |
| 022 (022) : Dépenses imprévues           | -450.00 |                            |         |
| 673 (67) : Titres annulés (ex antérieur) | 450.00  |                            |         |
|  | 0.00    |                            | 0.00    |

Total des Dépenses

0.00

Total des Recettes

0.00

Le Conseil municipal prend note du virement de crédit effectué et l'accepte.

### **30 – Contrats d'Engagement**

Prenant en considération la nécessité de remplacer l'agent chargé de la gestion de la régie de recettes de la cantine scolaire, et de modifier le contrat d'un Adjoint Technique,

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire du recrutement d'un Adjoint Administratif à temps non-complet de 2.08/35 heures hebdomadaires pour occuper les fonctions de régisseur titulaire de la régie de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour 11 mois, et d'un Adjoint Technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour 2 mois, en contrats d'Engagement renouvelables, dont les rémunérations seront basées sur l'indice majoré 340.

### 31 – Travaux à la Salle Socio-Culturelle et Décisions Modificatives

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de travaux supplémentaire pour l'installation de la cuisine de la salle socio-culturelle.

Ainsi, après délibération et à l'unanimité,

|  |           |                       |
|--|-----------|-----------------------|
| Le Conseil Municipal accepte les devis des entreprises | GC2M      | 141.60 <sup>€</sup>   |
|  | PAMPALONI | 3 509.22 <sup>€</sup> |
|  | MARIEN    | 1 104.00 <sup>€</sup> |
|  | ZANELI    | 682.20 <sup>€</sup>   |

Pour une dépense totale de 5 437.02<sup>€</sup> TTC, imputable à l'article 2135 de l'opération 137 du Budget Primitif 2021.

### 32 – Décisions Modificatives

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un ajustement budgétaire :

#### Investissement

| Dépenses                                 |           | Recettes                   |          |
|--|-----------|----------------------------|----------|
| Article (Cap.) - Opération               | Montant   | Article (Cap.) - Opération | Montant  |
| 2031 (20) – 209 : Frais d'études         | 8 000.00  |                            |          |
| 2135 (21) – 137 : Aménagements           | 5 500.00  |                            |          |
| 2151 (21) – 209 : Réseaux de voirie      | -8 000.00 |                            |          |
| 21561 – 122 : Matériel roulant           | 1 438.00  |                            |          |
| 2188 (21) – 168 : Autres immobilisations | 490.00    | 021 (021)                  | 7 428.00 |
|  | 7 428.00  |                            | 7 428.00 |

#### Fonctionnement

| Dépenses                   |           | Recettes                   |         |
|----------------------------|-----------|----------------------------|---------|
| Article (Cap.) - Opération | Montant   | Article (Cap.) - Opération | Montant |
| 022 (022)                  | -7 428.00 |                            |         |
| 023 (023)                  | 7 428.00  |                            |         |
|                            | 0.00      |                            | 0.00    |

Total des Dépenses 7 428.00 Total des Recettes 7 428.00

Après délibération et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal accepte les présents virements de crédits.

### 33 – Révision du SCoT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération du 4 mai 2021, le conseil syndical du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a approuvé le bilan de concertation et l'arrêt du projet du SCoT en conformité avec les articles R.143-7 et L.103-6 du code de l'urbanisme.

Il rappelle également que la révision partielle du SCoT a été prescrite par délibération du conseil syndical du PETR en date du 3 mars 2016.

Dans la continuité de la phase de concertation préalable et de l'arrêt du projet SCoT qui viennent de s'achever, les membres du conseil municipal sont maintenant consultés en leur qualité de personnes publiques associées et invités à formuler un avis sur le projet de SCoT arrêté présenté, conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme.

Il précise également qu'au terme de la consultation de l'ensemble des personnes publiques associées, le projet du SCoT sera soumis à enquête publique, conformément à l'article L.143-22 du Code de l'Urbanisme.

La commune de Lavault Sainte Anne a été destinataire comme l'ensemble des 90 communes et les 5 EPCI du PETR, de l'ensemble du projet de SCoT (délibération, annexes et 10 pièces du SCoT) sous ce lien :

<https://vallee2.fr/revision-partielle-du-scot/documents-du-scot-revise/>

Une synthèse globale du projet est disponible dans l'annexe 2 de la délibération d'arrêt n°21.04 du conseil syndical du PETR (tableau synthétique du SCoT).

Monsieur le Maire fait le rappel des éléments suivants :

### Révision partielle

La révision partielle du SCoT a ciblé les points de révision ci-dessous :

- Mise à jour globale des références du Code de l'Urbanisme du SCoT
- Actualisation des données d'importance (population, logements, zones d'activité, mobilité...)
- Identifier les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation (ALUR art. L.141-3 et art. L.151-4 du Code de l'Urbanisme)
- Analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années art. L.141-3
- Compléter les diagnostics en matière de biodiversité, de qualité paysagère et de ressources naturelles, à l'aide principalement du SRCE Auvergne
- Conforter le tourisme comme orientation majeure
- Affiner le diagnostic agricole (lois ALUR et LAAF)
- Développer une nouvelle thématique, celle du numérique

Cette même révision permettait également :

- De pouvoir développer des outils de suivi du SCoT dans le cadre plus large de la mise en place d'un Observatoire multi-thématique territorial
- De pouvoir disposer d'éléments d'analyse permettant de préparer et réaliser l'évaluation légale du SCoT (art. L.143-28), effectuée en février 2019

### Rapport de présentation

La phase d'actualisation partielle du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du Rapport de Présentation a été menée à son terme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, portant le projet prospectif du territoire, a été établi, soumis à concertation, et a fait l'objet d'un débat en conseil syndical le 12/12/2018 tel que défini à l'article L.143-18.

Le Rapport de Présentation initial a été complété des éléments de la révision partielle et ventilé en 7 volumes :

- Vol.1 Présentation
- Vol.2 Résumé non technique
- Vol.3 Diagnostic
- Vol.4 Etat initial de l'environnement, choix PADD-DOO, Evaluation environnementale
- Vol.5 Annexes
- Vol.6 Recueil cartographique
- Vol.7 Glossaire

### Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD a défini une vision stratégique pour le territoire autour de 8 axes suivants :

- Environnement : valoriser et préserver le patrimoine naturel et paysager
- Numérique : améliorer la couverture numérique du territoire
- Habitat : lutter plus efficacement contre la vacance, densifier l'habitat et révéler l'attractivité du territoire par une offre d'habitat diversifiée et répartie de façon équilibrée
- Economie : assurer le maintien, le développement et la diversité des activités économiques
- Agriculture : maintenir et valoriser une agriculture raisonnée et créatrice de richesses sur le territoire et participant à la qualité environnementale, paysagère et à la biodiversité

- Tourisme : développer un tourisme de qualité sur le territoire en cohérence avec le schéma de développement touristique du PETR
- Mobilité : optimiser les mobilités sur le territoire pour faciliter l'accès aux différentes fonctions
- Commerce : garantir une offre commerciale suffisamment diversifiée sur l'ensemble du PETR

#### Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Ce même PADD a été décliné de manière opérationnelle sous forme d'orientations, recommandations et prescriptions dans le DOO pour les 7 premières thématiques et dans le DAAC pour le volet « Commerce ».

Au vu des éléments évoqués, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur le dossier présenté et d'émettre un avis.

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la révision du SCoT du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

#### **34 – Création d'une Micro-Crèche**

Dans le cadre du projet de création d'une micro-crèche, estimé à 384 000<sup>€</sup> HT,  
Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une convention est passée entre le CCAS de Lavault Sainte Anne et la CAF de l'Allier.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de rechercher des subventions, afin d'établir un plan de financement prévisionnel.

#### **35 – Acquisition d'une Carte Cadeau**

Prenant en considération le départ en retraite du Garde Champêtre de Lavault Sainte Anne,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal souhaite remercier le Garde Champêtre pour ses années de services, et décide de lui offrir une carte cadeau d'une valeur totale de 217<sup>€</sup> valable au magasin Décathlon de Montluçon (Allier).

Cette dépense sera imputée à l'article 6232 du Budget Primitif 2021.

#### **36 – Mise en place d'un sens Unique de Circulation**

Par mesure de sécurité,  
Le Conseil Municipal décide de la mise en place d'un sens unique de circulation en descendant l'Allée Georges Sauvestre (sauf riverains), et charge Monsieur le Maire de valider cette décision par arrêté municipal.

#### **37 – Renouvellement foyers d'Eclairage Public SHP**

Après avoir pris connaissance du plan de financement proposé par le SDE 03, concernant les travaux de renouvellement de foyers d'éclairage public, pour un montant total de 115 240<sup>€</sup> TTC.  
Prenant en considération le financement par le SDE 03 de 92 940<sup>€</sup> TTC,

Le Conseil Municipal accepte ces travaux et charge Monsieur le Maire de signer le devis susnommé laissant apparaître une contribution communale s'élevant à 22 300<sup>€</sup>.

Cette dépense sera imputée en fonctionnement et étalée pour 1 590<sup>€</sup> TTC sur les 15 prochains exercices.

### **38 – Logement de l'Ecole des Trois Champs**

Le Cabinet Landrieve fait part de travaux à envisager dans le logement situé à l'école des trois champs.

Le Conseil Municipal prend note de la demande et charge Monsieur le Maire de faire établir des devis pour inscription au Budget Primitif 2022 du Legs Paillhou.

### **39 – Mise à disposition de la Salle Socio-Culturelle**

Prenant en considération les demandes formulées par

- . Montluçon Athlétisme, pour les championnats de France Cross Sport Adapté, les 18 et 19 mars 2022
- . Monsieur LOPES Pedro, domicilié à St Victor (Allier), les 11 et 12 juin 2022

Pour bénéficier du tarif habitants de Lavault Sainte Anne,

Après délibération et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer exceptionnellement la mise à disposition de la salle socio-culturelle à

- . Montluçon Athlétisme, les 18 et 19 mars 2022, moyennant 300<sup>€</sup>
- . Monsieur LOPES Pedro, les 11 et 12 juin 2022, moyennant 250<sup>€</sup>

### **40 – Acquisition d'un Véhicule**

Comme délibéré en commission,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

. accepte l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type « Boxer châssis simple cabine 335 L3 BlueHDI 120 » auprès du concessionnaire Peugeot ABCIS de Montluçon (Allier), pour 31 437.16<sup>€</sup> TTC.

- . impute cette dépenses de 31 437.16<sup>€</sup> à l'article 21561 de l'opération 122 du Budget Primitif 2021
- . charge Monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente décision.

### **41 – Modification des Limites de l'Agglomération - Gironne**

La Commission des travaux ayant échangé avec les services de l'UTT sur la nécessité de modifier les limites de l'agglomération au lieu-dit de Gironne, afin de passer en zone urbaine dont la vitesse est limitée à 50 km/h.

Le Conseil Municipal,

. décide de modifier les limites de l'agglomération sur la zone traversée de Gironne, selon les repères kilométriques et géographiques retenus sur la RD 50, du PR 1+585 au PR 2+197.

- . charge Monsieur le Maire de l'établissement d'un arrêté municipal permanent.

### **42 – Création de Deux Ralentisseurs et Limitation de Vitesse – Le Theil**

La Commission des travaux ayant échangé avec les services de l'UTT sur la question de l'implantation de ralentisseurs au Theil, et ainsi créer une zone à 30 km/h

Le Conseil Municipal,

. décide d'installer 2 ralentisseurs de type dos d'âne qui seront implantés sur la RD 304 au PR 1+880 et au PR 2+120 en agglomération

- . crée une limitation de vitesse à 30 km/h sur toute cette zone,
- . charge Monsieur le Maire de demander aux services du Département de l'Allier (UTT Commeny) l'autorisation de réaliser ces travaux sur le domaine public,
- . charge Monsieur le Maire de l'établissement et la signature de tout document nécessaire.

#### 43 – Aménagement d'une Allée Piétonne – Allée Georges Sauvestre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier à réaliser allée Georges Sauvestre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Décide de réaliser ces travaux d'aménagement d'une allée piétonne, allée Georges Sauvestre,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget,
- Sollicite les subventions auprès :
  - ⇒ du **Conseil Départemental**, au titre du dispositif de soutien Voirie,
  - ⇒ de l'**Etat**, au titre de la DETR – Prévention des Risques – Sécurité Routière,
- Accepte l'estimatif financier établi par l'entreprise Alzin, pour un montant total de 40 011.00€ HT soit 48 013.20€ TTC ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

| <b>Dépenses</b>              |                    |                |
|------------------------------|--------------------|----------------|
| HT                           | <b>40 011.00 €</b> | 100.00%        |
| <b>Recettes</b>              |                    |                |
| Etat – DETR                  | 18 004.95 €        | 45.00%         |
| CD Allier                    | 11 143.06 €        | 27.85%         |
| <b>TOTAL Aides publiques</b> | <b>29 148.01 €</b> | <b>72.85%</b>  |
| <b>Ressources propres</b>    | <b>10 862.99 €</b> | <b>27.15%</b>  |
| <b>TOTAL Projet</b>          | <b>40 011.00 €</b> | <b>100.00%</b> |

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter des financements à ce projet,
- Mandate et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents à cette décision.

#### 44 – Pot de Départ du Garde Champêtre

Monsieur le Maire confirme qu'un pot de départ sera organisé en l'honneur du départ en retraite du Garde Champêtre, le 30 septembre 2021 à 19h00 à la salle socio-culturelle.

Le Conseil prend note du rendez-vous.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance a été levée à 22 heures et 15 minutes.

Le Maire,  
Samir TRIKI

Le Secrétaire,  
Françoise DEPOUX

Les Membres,  
Jean-François SAUVESTRE

Christine ROY

Philippe MARTINET

Monette CLUZEL

Monique VELUT

Claude CHAUMOT

Laurent BIERJON

Vincent GALLARDO

Valentyna PHILIBERT

Céline DA COSTA

Thomas BOURDIER